

# Oui à la loi sur le climat et l'innovation

Nous nous souvenons tous du scrutin du 13 juin 2021 et du rejet par le peuple de la loi sur le CO<sub>2</sub> par une courte majorité de 51.6%. En revanche, 41 des 45 communes genevoises l'avaient acceptée, soit un taux d'approbation de 61.4% pour le canton, un des « oui » les plus élevés de Suisse. Depuis, le Conseil fédéral a soumis aux Chambres une mouture allégée de la loi. Les Genevois sont appelés à voter sur une autre loi, la loi sur le climat (LCI). Cette dernière est un contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Dans l'hypothèse d'un rejet de la loi, l'initiative serait soumise au vote populaire, avec d'ores et déjà un préavis négatif des Chambres et du Conseil fédéral.



Notre assemblée des délégués a accepté la loi à l'unanimité le 5 avril passé. Il faut dire que cette loi est dans la droite ligne du programme de législature adopté l'an passé par cette même assemblée des délégués, et un oui massif à Genève le 18 juin serait bienvenu pour aider à atteindre les objectifs du parti en matière de durabilité et de transition énergétique. Par ailleurs, toutes les instances de notre parti, depuis notre groupe aux Chambres jusqu'aux sections cantonales, la soutiennent.

L'enjeu, dans ce scrutin, est d'obtenir le oui le plus élevé possible pour ne laisser aucun doute sur le soutien populaire à la politique climatique de nos autorités. En effet, d'ici à 2050 il y a encore du chemin à parcourir, et les opposants à cette politique, bien que très minoritaires, ne manqueront aucune occasion de se faire (ré)entendre. Il s'agit d'une loi-cadre, dans la mesure où les mesures qu'elle prévoit devront être concrétisées par le biais de lois existantes, principalement la loi sur le CO<sub>2</sub>. Cela est important, car la possibilité reste ouverte, le cas échéant, d'actionner un référendum (facultatif) sur telle ou telle proposition de mesure. L'autre aspect important de cette loi-cadre est qu'elle ne prévoit aucune nouvelle taxe, ce qui n'est pas anodin pour les zones plus périphériques et les milieux ruraux.

L'originalité de cette loi est de miser avant tout sur l'innovation technologique. Vu la structure économique de notre canton, c'est gagnant-gagnant. La loi aidera Genève à réussir sa transition énergétique, et on peut espérer des retombées intéressantes pour le développement et la mise sur le marché de nouvelles technologies par les entreprises du canton. Deux crédits d'engagement fédéraux sont prévus. Un pour soutenir l'acquisition de technologies innovantes par les entreprises. L'autre, qui en fait est introduit dans la loi sur l'énergie, pour soutenir le renouvellement des installations de chauffage dans les bâtiments, dont, notamment l'objectif d'en finir avec une hérésie énergétique qui n'a que trop duré : le chauffage électrique. En hiver, ce dernier représente environ 10% de la consommation en électricité, alors que nos barrages fonctionnent à bas régime.

La LCI mise sur les investissements et la promotion de l'innovation, plutôt que sur des interdictions ou des taxes supplémentaires. Pour l'agriculture suisse, elle prévoit des mesures pour l'adaptation et la protection face aux changements climatiques. Ces mesures visent notamment à garantir un approvisionnement en eau et à améliorer la protection contre les phénomènes météorologiques extrêmes qui sont de plus en plus fréquents. En milieu urbain,

l'élimination d'îlots de chaleurs et la création d'îlots de fraîcheur (qui figurent dans le programme du parti) tombent dans le champ de telles mesures d'adaptation.

Venons-en aux objectifs climatiques. L'initiative pour les glaciers, déposée le 27 novembre 2019, voulait ancrer dans la Constitution fédérale un objectif d'émission zéro d'ici à 2050. Or, le 28 août 2019, le Conseil fédéral avait déjà adopté cet objectif par sa décision visant la neutralité de toutes les émissions de gaz à effet de serre, et il l'a réaffirmé en janvier 2021 dans sa Stratégie énergétique 2050. La loi devrait assurer la réalisation de cet objectif et contient des objectifs intermédiaires, que l'on doit à notre CN Marco Romano. À des fins d'exemplarité, il fixe un objectif « zéro net » pour l'administration fédérale d'ici à 2040 déjà, et encourage les administrations cantonales à l'atteindre également. Dès l'entrée en vigueur de la loi, il s'agira donc pour notre parti de s'assurer que l'administration cantonale tienne le cap vers cet objectif d'exemplarité, et de même dans nos communes.

*Christian Pauletto, membre de la présidence et Patricia Bidaux, députée*